

Prison Grenoble Varces
le dimanche 17 mai 2014 1/4
samedi

René FORNEY à
Mme GARCIN Sylvette à
Tous mes soutiens
Aux militants pour les libertés

Bonjour, (Le Dauphiné Libéré a publié le 17/05/14 - page 4) ^{Très} ~~in~~ ⁱⁿcomplet!

J'eu 15 a eu lieu une nouvelle tentative d'une vis
procureur pour, prolonger ma mise à l'incarcération au prétexte
d'un outrage qui n'a même pas osé fournir de lettre de
constatation de partie civile, et pour cause il sait très
bien que ce que je dénonce est exact et prouvé.

Une procureur qui attaque parce que j'ai dénoncé
encore une fois le réseau mafieux protégé par des
violations répétées des lois par des magistrats pour entraver
le cours de la justice jusqu'à mettre en prison pour me faire
taire. Hélas pour eux c'est des noms qui s'ajoutent à
mon site pour complicité pour avoir protégé des truands qui
revendaient des fichiers confidentiels volés à la police. Quatre
policiers ripoux qui se sont concertés pour aider l'un d'eux
amant de mon ex épouse à me déposséder par les mêmes
méthodes que les 20.000 autres. Vous avez tous entendu un
des policiers corrompus déclarer à l'audience "je devais déterminer le
patrimoine des personnes" alors que l'un des quatre dans la
même société CPS avait son ex femme au Conseil Général
de l'Isère à la direction juridique des marchés et du patrimoine.

Ces fichiers détournés revendus 600.000 Euro en 17 mois servaient
à des élus, huissiers, avocats, notaires et officiers d'enquêtes
hors procédures légales. Mon divorce truqué organisé n'était
qu'un prétexte à ma dépossession, et, j'ai encore entendu mon
avocat à l'audience entrer dans leur jeu de dénigrement
que "je n'avais pas fait le deuil de mon divorce" alors que
le problème n'est pas là. Le problème est que des magistrats
ont protégé les actions d'une véritable association de malfaiteurs
auteurs de multiples escroqueries en bandes organisées. Des
magistrats corrompus devront rendre des comptes et j'espère

Pour les sites internet n'a importe qui peut payer l'hébergement (pour celui ci) de savoir téléphoner en anglais US il est préférable

17/05/14 2/4

que des actions récursoires permettront de leur faire payer les conséquences sur les victimes des trahisons qu'ils ont protégées pour échapper à la justice. C'est tout le réseau mafieux qui doit payer. Les 30 ans de travaux prévus au code pénal doivent enfin s'appliquer pour que les autres fonctionnaires de la justice redevennent tous "au service du peuple."

La technique à cette dernière audience du 15 mai est toujours la même, ils sortent un mot du contexte et le qualifie "d'outrageant" alors que les faits prouvés sont d'une extrême gravité et que le magistrat aurait dû être suspendu de ses fonctions dans une République qui fonctionne. Ils accusent, puis m'empêche de parler pour que je ne puisse exposer les dérivés. On est là dans le contexte de l'exposé du juge Van Royambeke sur FR3 du 10 avril à 10h

Il a démontré comment les procureurs entravent le cours de la justice quand des élus sont en cause. Il a même employé le mot "dictature" à propos de ce fonctionnement de la justice. Vous devez tous tenter de récupérer la vidéo de cette émission car il dénonce exactement ce que je prouve avec mon enquête sur les trafics de ces policiers qui avait (malgré une condamnation pour faux en écritures privées) des sociétés de services aux collectivités locales. ~~et exerçait~~ l'un d'eux (le commissaire révoqué en 1993) exerçait son activité d'enquêtes et recouvrements dans des locaux appartenant au président de la chambre des huissiers de Grenoble ! Un autre a été condamné pour utilisation des forces de police sous ses ordres hors contexte légal. Un autre des quatre volait des commerces pour entraver les recours en justice car la justice fonctionne par commerces ! Détails et preuves sur www.trafic-justice.com. J'ai tout prouvé les interventions contre moi de ces quatre policiers, mais j'ai aussi prouvé que cette attaque contre moi concertée était aussi contre des milliers d'autres personnes et des magistrats ont entravé le cours de la justice pour

entres l'indemnisation des victimes et l'identification des autres victimes en cachant les noms de l'instruction publiée sur www.victime-ripevo.com bien que j'ai été partie civile. Ils sont allés jusqu'à faciliter mon tabourage en sortie d'audience et maintenant ma mère à l'isolement en prison pour retarder au maximum (comme ils ont fait depuis 15 ans) la connaissance de l'ampleur de ce trafic sur toute la France. Un trafic destiné à faciliter des dépositions, des détournements d'héritage, des spoliations sous tutelle, des expropriations... par des "gens chargés de la sécurité des biens et des personnes"!

J'ai écrit à ESCOFFIER le 16/05 et à Nicolas SÉGERIE sur cette audience du 15 mai, Essayer de récupérer une copie.

Vous comprenez pourquoi je n'ai pas le traitement des autres affaires d'"outrage" et pourquoi depuis plus de trois mois aucune autorisation de visite n'a été autorisée. Et j'ai toujours une avocate qui ose parler que je n'ai pas fait le deuil de mon divorce (pour dénigrer mes actions?) et refuser de s'attaquer aux dérives de son milieu.

Domage que certains ont arrivés trop tard pour assister à l'audience ou encore une fois il a fallu que je m'impose pour arriver à parler quelques minutes systématiquement coupées. Les entraves à la défense continuent.

J'aurais juste pu identifier quelques magistrats de plus qui refusent des sanctions des truands en s'acharnant sur le dénonciateur.

Merci de me faire suivre des copies de ce qui ~~est~~ circule sur Internet en mon absence.

J'ai reçu une carte de Nadia, Va la remercieras de son soutien car je n'ai pas son adresse.

J'ai appris que d'autres courriers étaient bloqués là, il est donc important de me signaler ceux qui sont envoyés. Je pense que je reçois toutes les cartes postales et les courriers courts, mais c'est surtout mes envois qui sont filtrés.

C'est Internet, malgré un vote de l'Europe sur le "droit à l'oubli" pour forcer Google à Effacer les noms sur Internet, qui fera connaître au peuple l'ampleur des dérives de nos institutions (comme parvient à le faire Médiapart).

Quand on constate que la justice est obligée de poursuivre quand Médiapart a mis sur la place publique les trafics, c'est que vraiment le juge Van Rymsbeke a raison de parler de "dictature".

Mon arrestation confirme aussi qu'ils sont dans leurs derniers retranchements pour tenter de faire peur aux autres et les empêcher ainsi de parler, c'est la méthode de la terreur dictatoriale contre la liberté d'expression.

Mais que vont-ils faire quand ils vont se rendre compte que cela ne sert à rien tout juste à retarder de quelques mois des publications?

Même si Google accepte cette censure de l'Europe (DL du mercredi 14 mars 2014) les jeunus vont se tourner vers d'autres moteurs de recherche ou vers d'autres pays plus démocratique pour publier. Ceux qui ont fait voter cette loi sur le "droit à l'oubli" n'ont ils pas conscience qu'ils pratiquent ce qu'a fait Hitler avec la "nuit de cristal" ou il fallait brûler tous les livres qui dérangeaient la dictature. N'ont ils pas conscience qu'ils permettent ainsi aux escrocs de réindiquer sur et autres victimes qui ne pourraient plus les identifier? N'ont ils pas conscience de donner la priorité aux tuteurs sur les victimes potentielles?

Cette loi n'a-t-elle pas été votée par des élus, pour des élus, qui souhaitent cacher leurs magouilles aux yeux du peuple?

Bonne continuation à tous
Amicalement René FORNÉ